

PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT

Fiche à destination du candidat et de son établissement

2^{de} générale et technologique Lycée Pilote Innovant International Académie de Poitiers - Rentrée 2025

Information générale

L'établissement d'accueil

Lycée Pilote Innovant International - LP2I – Téléport 5 – 86130 – JAUNAY – MARIGNY

Contact : 05-49-62-05-75- Site : www.lp2i-poitiers.fr

Particularités de la formation

- ▶ Pédagogie par projets (Projets interdisciplinaires, Activités Complémentaires de Formation « ACF », Besoins, Autonomie et Suivi « BAS »)
- ▶ Environnement Numérique de Travail appliqué à toutes les disciplines

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter la [page dédiée sur le site de l'établissement](#) ou la [fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

Procédure de candidature

La candidature relève du responsable légal du candidat

Tout élève qui a obtenu un avis favorable du conseil de classe de fin d'année de 3^e pour une orientation vers la voie générale et technologique peut candidater au LP2I.

La candidature au LP2I constitue un engagement à s'inscrire dans le projet éducatif et pédagogique du LP2I.

Les modalités de recrutement des élèves en classe de seconde sont propres au LP2I.

Procédure de recrutement :

- Les élèves seront retenus en tenant compte des éléments suivants : parité filles / garçons, prise en compte des options, demande d'internat, priorité géographique : Vienne > académie de Poitiers > région Nouvelle Aquitaine > France, le fait d'être éligible aux bourses ou d'appartenir aux collèges relevant du dispositif 'LP2I Pourquoi pas moi.'. Le traitement des dossiers est assuré par un groupe de travail interne.
- Les élèves inscrits en UPE2A font l'objet d'un recrutement particulier.
- Compte tenu du caractère très genré de l'inscription en SI et arts plastiques, un critère favorisant la mixité pourra être ajouté.

À noter :

- Les bulletins et les résultats scolaires ne constituent pas un critère de recrutement.
- L'offre de langue est strictement restreinte à l'anglais (LVA), l'allemand et l'espagnol (LVB).
- La demande de section européenne ne constitue pas un critère de recrutement. Il est donc **inutile d'envoyer la fiche utilisée dans la procédure académique de demande d'une section européenne** en complément du dossier de candidature au LP2I.
- Le LP2I souhaite accueillir et accompagner davantage d'élèves bénéficiant d'une bourse.
- Tous les candidats doivent respecter la procédure d'affectation en vigueur après la 3^e dans l'académie de Poitiers.
- Le LP2I adresse sa proposition de candidatures retenues à la DSDEN (Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale) de la Vienne.

PROCÉDURE SPÉCIFIQUE DE RECRUTEMENT

Fiche à destination du candidat et de son établissement

2^{de} générale et technologique Lycée Pilote Innovant International Académie de Poitiers - Rentrée 2025

1. Démarches candidat

- L'inscription s'effectue en ligne, sur le site du lycée **du 1^{er} mars au 15 mai 2025**.
- Délai à respecter : Toute candidature transmise après cette date ne se verra pas acceptée.
- Fin juin, l'affectation sera connue en même temps que tout élève de 3^e.

2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée¹, il doit être enregistré suivant l'une de ces **deux modalités** :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail des « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

Les demandes pour une 2^{de} générale et technologique au LP2I de Jaunay-Marigny seront traités uniquement en vœu de rang 1.

Il est **indispensable** d'émettre au moins un autre vœu en 2^{de} générale et technologique dans le lycée de secteur.

3. Décision

- **La décision d'affectation** est prononcée par l'IA-DASEN de la Vienne, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- L'inscription des élèves déclarés admis par la commission d'affectation n'est définitive qu'après **obtention** du passage en seconde générale et technologique délivré par le conseil de classe de l'établissement d'origine.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **en juin 2025** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

¹ (AFFectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3^e.